



Syndicat national de
l'environnement



Flash infos

Branche
Biodiversité

5 mars 2020

Information à tous les personnels de l'OFB

Premier Conseil d'administration de l'OFB

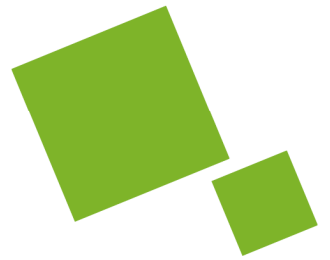


La séance est ouverte par Elisabeth Borne et Emmanuelle Wargon.

On retiendra de leurs discours :

- que la détermination du gouvernement à conduire des politiques efficaces en matière de biodiversité se traduit par la non suppression de postes en 2020, la sécurisation (sic) des moyens budgétaires, le renforcement des prérogatives de police et de notables avancées sociales (re-sic) en la matière la requalification de l'ensemble du corps des ATE en catégorie B en 3 ans (plus 2 !), une prime pour les chefs de service et leur requalification en catégorie A au rythme de 10 promotions par an.

Au terme de leurs discours, les ministres nous quittent. Olivier Thibaut, DEB et commissaire du gouvernement, pilote la réunion. Une seule prise de parole liminaire est demandée, celle du Sne-FSU.



Nous faisons part de la déclaration suivante :

« Pour préparer cette déclaration, nous avons pris le temps de relire celle que nous avons porté lors de la première réunion du CA de l'AFB, il y a 3 ans, plus exactement le 17 janvier 2017. La première chose qui saute aux yeux, c'est la différence de célérité à convoquer et mettre en place cette instance, comme toutes les instances de l'OFB d'ailleurs.

Ensuite, nous avons remarqué que la plus grande partie de nos inquiétudes et points de vigilances restaient de mise :

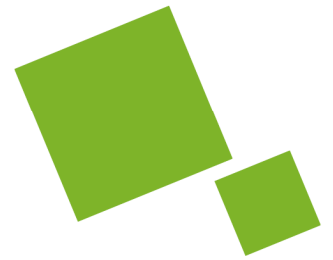
- *besoin de recueillir l'adhésion des personnels et crainte qu'aucune action ne le permette,*
- *budget en trompe l'œil,*
- *revalorisation des ATE et TE,*
- *statut digne de ce nom pour les contractuels,*
- *précarité institutionnalisée par le recours à des contrats aidés hors plafond,*
- *etc ...*

Adhésion des personnels : Pire qu'en 2017, les agents sont au mieux désabusés, au pire en opposition totale. Car rien ne marche aujourd'hui et c'est un constat froid et objectif. :

- *La formation : explosée en vol ;*
- *Le rapportage d'activité et les frais de déplacement : logiciel en ligne catastrophique (des bugs en chaine) pour ne pas dire inepte ;*
- *L'effet de la sauterie chamoniarde : catastrophique – Lorsqu'on cherche trois sous qui nous sont refusés pour embaucher un CDD ou boucler un budget de service – comment comprendre cette dépense qui n'a rien d'une réunion structurante mais simplement d'un faire-valoir pour la communication présidentielle ;*
- *Le flochage de véhicules à la mode de la police municipale : délétère lorsqu'on roule avec des véhicules usés jusqu'à la trame ;*
- *Ad nauseam.*

Budget en trompe l'œil : Aujourd'hui on ne trompe même plus l'œil : structurellement déficitaire de 29 millions d'euros, avec ponction de 10 millions d'euros sur le fonds de roulement, budget de fonctionnement divisé par 2 dans une phase de démarrage de l'établissement, masse salariale non équilibrée (CIA des chefs de services départementaux et adjoints) ... Cette année le cadeau au monde de la chasse est compensé par une subvention, par nature non pérenne. Quid pour les années suivantes ? Que va devenir le budget d'intervention à ce train-là ? Alors que pour la mise en place d'un établissement d'une telle ampleur, tous les moyens y compris financiers doivent être mis en œuvre pour créer une culture commune, former les agents aux nouvelles missions, acquérir les outils nécessaires au bon fonctionnement, etc.

Chantiers sociaux : d'années en années le compte n'y est toujours pas et les agents ont pris l'habitude - d'engagements non tenus en promesses dithyrambiques - de ne croire que ce qu'ils voient c'est-à-dire pas grand-chose ou des actions qui ne vont pas jusqu'au bout : mais,



nous savons bien, toutes les négociations ont été poussées au maximum et nous avons obtenu le meilleur ...

Depuis des années, nous devrions dire des dizaines d'années, le Sne-FSU appelle de ces vœux la création d'un établissement public du périmètre de l'OFB afin de donner un corps et une réalité à la mise en œuvre des politiques de protection et de gestion de la biodiversité. Encore faut-il que celui-ci ait les moyens de ses ambitions. Nous venons d'évoquer le budget, nul besoin d'y revenir. Les moyens humains : nous découvrons une réforme structurelle des arithmétiques où constant signifie -4. Du coup quel est le facteur à appliquer au -60 des années 2021/2022 ? Il faut sanctuariser les services territoriaux, il faut augmenter les effectifs dans les parcs naturels marins et tout ça à effectif en baisse ... où vont se faire les coupes : dans les services qui n'ont déjà, au bout de 2 mois, pas ou plus les moyens de fonctionner ? Ou bien dans les services de recherche qui se voient mis en concurrence avec les projets issus de l'éco-contribution ?

La souffrance au travail explose, les agents sont en perte de sens, ce discours n'est pas alarmiste. C'est pourquoi nous interpellons aujourd'hui les administrateurs de l'OFB, avec un souci brûlant, à porter une vigilance particulière à la création de ce nouvel établissement public.

Comme nous l'avons historiquement fait au sein des CA de l'AFB et de l'ONCFS, nous porterons au sein de cette assemblée, une vision ambitieuse des missions et des politiques qu'aura à mener l'OFB, en ayant de cesse de militer à faire concorder les enjeux, les missions et les moyens tout en défendant les intérêts des personnels qui nous portent leur confiance.

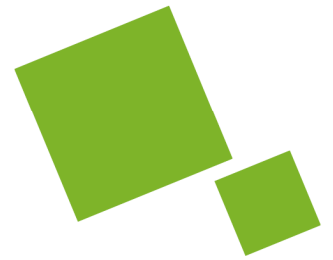
Tout n'est pas perdu, pas déjà. Convergions et faisons prendre conscience au gouvernement, ici, administrateurs et partout sur le territoire et dans les directions, que la biodiversité mérite mieux que le dogme morbide de l'austérité !

Merci de votre attention. »

Olivier Thibaut réagit à notre déclaration, au mieux il est dans le déni des problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Ce premier Conseil d'administration étant en grande partie un CA d'installation, peu de points structurants étaient mis au débat et au vote. Celui qui aurait pu être le plus crucial n'était présenté que pour information puisque la loi a prévu que le premier budget de l'OFB soit dicté par le gouvernement et non décidé par le CA. Celui-ci pourtant a de quoi faire tomber les administrateurs et les agents de leurs chaises, les points saillants ont été développés dans la déclaration reportée supra.

On notera tout de même que quelques administrateurs, sont vigilants et ont notés l'inadéquation moyens/ambitions/objectifs



I. Installation de la gouvernance de l'OFB

1. Election du président du Conseil d'administration

Après quelques vaines hésitations sur les modalités de vote et d'élection en particulier des vices présidents Thierry Burlot, président du comité de bassin Loire-Bretagne est élu président du CA. Sandrine Bélier, collègue des associations de protection de la nature est élue première vice-présidente.

Hubert-Louis Vuitton, collègue des représentants de la chasse et de la pêche de loisir est élu deuxième vice-président.

Sylvie Gustave dit Duflo, collègue des collectivités territoriales est élue troisième vice-présidente.

2. Créations des commissions spécialisées

Deux commissions sont mises en place sous l'égide du CA, l'équilibre de représentativité des différents collèges devant y être respecté. Concernant vos représentants du personnel, nous nous sommes entendus pour nous répartir la tâche comme suit :

◆ Commission des interventions

FO titulaire, Sne-FSU suppléant

◆ Commission des finances et de l'audit

Sne-FSU titulaire, UNSA suppléant

3. Approbation du règlement intérieur et de la charte de déontologie

Un enjeu fort pour ce point qui règle la vie et les décisions du CA ainsi que les garde-fous nécessaires à une instance qui engage des dizaines de millions d'euros en subventions auprès de partenaires publics et privés.

De nombreuses remarques et questions ont été remontées qui ont poussées le président du CA (en fait le DEB qui semble tout piloter, ce qui risque fort si cela perdure de poser un réel problème de gouvernance) de reporter le vote de ce document consolidé et révisé au prochain conseil.

II. Fonctionnement de l'OFB

De nombreux points soumis au vote, indispensables au démarrage de l'OFB mais sans aucune implication opérationnelle, on notera tout de même :

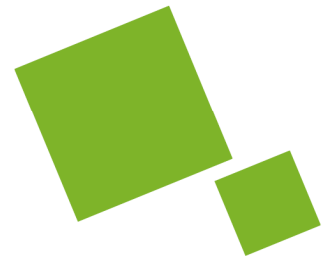
1. Délégations de pouvoirs du CA au directeur général (pour délibération)

Le montant maximum d'engagement de marché pour lequel le DG possède une délégation du CA est ramené de 1 000 000 € prévu à 500 000€, et en ce qui concerne l'attribution de l'écocontribution (11 millions d'euros pour le monde de la chasse) le Conseil d'Administration conserve une vue sur ces financements que nous considérons comme stratégiques et pouvant entrer en « concurrence » avec des sujets de recherche de la DRAS de l'OFB.

Vote : pour

2. Délégations de pouvoirs du CA aux conseils de gestion des parcs naturels marins

Celles-ci sont approuvées, dans les mêmes termes que celles prévalant à l'AFB.



3. Organisation territoriale de l'OFB (pour délibération)

Le macro-organigramme de l'OFB est approuvé

4. Dispositif de remboursement pour les frais de déplacement des agents et du des membres du Conseil d'administration (pour délibération)

Vote : contre des OS car nous considérons que ce texte peut être amélioré, la direction générale doit revenir avec de nouvelles propositions.

La question du lieu de la mission entre Vincennes/Paris par exemple doit être retravaillée par la DG, nous demandons que dans ce cas, si l'hébergement de l'agent est à Paris, la nuitée doit être remboursée sur la base d'une mission à Paris.

Le dispositif est néanmoins adopté ce qui permet dès maintenant aux agents de faire leurs frais de déplacements.

5. Fixation des durées d'amortissement (pour délibération)

Vote : pour

6. Fixation des tarifs de ventes de certaines publications (pour délibération)

Vote : pour

7. Fixation des tarifs des formations transitoires (pour délibération)

Vote : pour

8. Vente d'un immeuble situé à Marly (pour délibération)

Vote : pour

9. Transaction avec la SAS Completel (pour délibération)

Vote : pour

III. Appui aux politiques publiques

1. Appel à projet pour la mobilisation des associations pour la biodiversité (pour délibération)

Vote : pour

2. Evolution du classement du Parc naturel marins des Glorieuses en réserve naturelle nationale (pour délibération)

Vote : pour avec de nombreuses interrogations sur moyens, missions réglementation et aussi sur la précipitation de la Présidence de la République à faire passer ce sujet avant le congrès mondial de la nature de Marseille...

Nous avons des engagements de la DEB, ce projet ne viendra pas affecter les moyens humains de l'OFB. Le budget de la DEB affecté aux réserves naturelles sera abondé à hauteur de 450 000 € pour cette réserve.



Nous considérons que les moyens n'y sont pas mais que cela concerne l'administration des terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et pas l'OFB.

Vote : pour

V. Calendrier prévisionnel (pour information)

Les prochains CA auront lieu les 12 mai, 2 juillet et 26 novembre. Une date reste à définir en octobre.

Nous contacter

Vote : pour

Co-secrétaires de la branche Biodiversité

Véronique CARACO-GIORDANO

06 69 31 37 36

veronique.caraco@ofb.gouv.fr

Pascal WANHEM

06 20 99 91 84

wanhem.sne@gmail.com

Permanence

Local syndical - plot i 3^{ème} étage - La Défense - Tél. : 01 40 81 22 28

104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU